

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25331813

Déposé
13-05-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0746605436

Nom(en entier) : **Ghelamco Mezz HoldCo**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Avenue Louise 489
: 1050 Ixelles**Objet de l'acte :** DENOMINATION

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « Ghelamco Mezz HoldCo », ayant son siège à Bruxelles (1050 Bruxelles), avenue Louise 489, inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles-division francophone) sous le numéro 0746.605.436, reçu par Maître Dimitri CLEENWERCK de CRAYENCOUR, Notaire, résidant à Bruxelles, le douze mai deux mil vingt-cinq, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution: Modification de la dénomination

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en « 225 Mezz HoldCo ».

La comparante reconnaît savoir que la dénomination de la société doit être différente de celle de toute autre personne morale et elle déclare avoir pris connaissance des prescrits de l'article 2:3 du Code des sociétés et des associations.

Deuxième résolution : Modification de l'article 1 des statuts

Comme conséquence de la résolution prise, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit :

« ARTICLE 1

La société a adopté la forme légale de société à responsabilité limitée, en abrégé SRL.

Elle est dénommée « « 225 Mezz HoldCo ». »

Troisième résolution : Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs :

- à l'administrateur, avec pouvoir de substitution, aux fins d'effectuer les démarches administratives subséquentes à la présente assemblée ;
- au Notaire soussigné pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts.

A ces fins, chaque mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Les expéditions et extraits sont déposés avant enregistrement de l'acte dans l'unique but du dépôt au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Dimitri CLEENWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, procuration, statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").